

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 9 mai 2016 à 20h00

Séance n° 3

Sur convocation du Conseil en date du 2 mai 2016

L'an deux mil seize, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville à Pontarlier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GENRE Patrick, Maire.

En présence de :

M. GENRE Patrick	Mme VIEILLE-PETIT Fabienne
Mlle MASSON Marie-Claude	Mme COURTI Nadine
Mme HERARD Bénédicte	Mme CHARRON Sandrine
M. EMILLI René	M. JACQUEMET Philippe
M. DEFRASNE Daniel	M. SIMON Pierre
M. DROZ-VINCENT Gaston	M. VIVOT Romuald
Mme LAITHIER Sylvie	Mme MAYA Isabelle
M. BESSON Philippe	M. GROSJEAN Jean-Marc
Mme NARDUZZI Isabelle	Mme BALLYET Anne-lise
M. GUINCHARD Bertrand (à partir du point n°6 à 20h15)	M. GARCIA Xavier
M. PRINCE Jacques	M. DEBRAND Claude
Mme ROUSSEAU Geneviève	Mme LUCCHESI Liliane (à partir du point n°4 à 20h10)
Mme THIEBAUD-FONCK Danielle	Mme GROSJEAN Karine
Mme CORTOT Brigitte	M. VOINNET Gérard

Absents excusés :

M. POURNY Christian
Mme BESSON Nathalie

Absents :

Mme GAULARD Béatrice
M. HAZELART Pierre
Mme COLIN Claire

Procurations :

M. POURNY Christian	à	M. EMILLI René
Mme BESSON Nathalie	à	M. PRINCE Jacques

Monsieur GENRE ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée, il indique que le quorum est atteint et il sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur VIVOT se porte volontaire. En l'absence d'opposition et d'abstention, il est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur GENRE soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2016 au vote.

Monsieur POURNY a demandé les modifications suivantes :

Affaire n°39 : Association Commerce Pontarlier Centre – Convention 2016 – page 51

« Monsieur POURNY précise que la teneur de son vote d’opposition résulte de l’inexistence de l’association Commerce Pontarlier Centre au Super Comice ».

En l’absence d’opposition et d’abstention, le procès-verbal est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Monsieur GARCIA dans la salle à 20h05 après le vote du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2016.

Ressources Humaines

Affaire n°1 : Convention entre la Ville de Pontarlier, le Centre Communal d’Action Sociale, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Comité des Œuvres Sociales – Détermination du taux de participation de la Collectivité

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	26
Votants	28

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) est une association (loi 1901), créée le 6 janvier 1977, à durée illimitée, dénommée "Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Pontarlier, du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP).

Présidé par Monsieur le Maire de la Ville de Pontarlier, il a pour but de créer et de développer des actions en faveur du personnel. Pour ce faire, il bénéficie annuellement d’une subvention de la Ville de Pontarlier, du CCAS et de la CCGP, dont le montant est fixé par voie conventionnelle. Cette association dégage également ses propres ressources (organisation de manifestations) et gère un budget destiné à procurer des avantages sociaux à ses membres.

Cette convention a été renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 3 ans. Toutefois, dans le cadre du contexte financier, et suite à une réunion en présence de Monsieur le Président et les membres du Bureau du COS, une diminution du taux a été actée, soit 1,65 %. Il vous est proposé de le reconduire pour cette année 2016.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable, lors de sa séance du 27 avril 2016

Monsieur le Maire précise le montant des participations respectives de chaque collectivité et établissement public, soit :

- 70 647,58 € pour la Ville de Pontarlier ;
- 40 583,97 € pour la CCGP ;
- 20 641,24 € pour le CCAS.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité des présents et des représentés,

- entérine l'application du taux de 1,65 % au titre de l'exercice 2016 visant à définir le montant de la participation de la Ville de Pontarlier au COS.

Affaire n°2 : Régime indemnitaire – Indemnité spécifique de service de la filière technique

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	26
Votants	28

Le décret n°2003-799 du 25 août 2003 alloue une indemnité spécifique de service aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement. Il sert de référence pour déterminer le régime indemnitaire applicable aux cadres d'emplois territoriaux des ingénieurs et techniciens. L'indemnité spécifique de service est liée au service rendu, sans que celui-ci soit limité à une participation directe à la conception ou à la participation directe à la conception ou à la réalisation de travaux. Sous réserve du contrôle du juge administratif, elle est versée mensuellement.

Le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014 est venu modifier le décret du 25 août 2003 en majorant le coefficient de grade servant au calcul de l'indemnité spécifique de service pour les techniciens qui est dorénavant de 12 au lieu de 10.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable, lors de sa séance du 27 avril 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- permet l'actualisation de l'indemnité spécifique de service de la filière technique, selon les éléments énoncés ci-dessus.

Affaire n°3 : Régime indemnitaire – Indemnité dégressive (toutes filières)

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	26
Votants	28

L'indemnité exceptionnelle de compensation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) a été instituée pour compenser la perte de salaire subie par les fonctionnaires déjà en poste lors du transfert de la cotisation salariée d'assurance-maladie vers la CSG, ce qui est le cas pour les agents de la Ville de Pontarlier par délibération du 25 mars 1998.

Cette prime a aujourd'hui perdu sa vocation de compensation de perte de pouvoir d'achat et elle est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 peuvent en bénéficier.

C'est la raison pour laquelle, le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 abroge cette indemnité exceptionnelle de la CSG et lui substitue une indemnité dégressive à compter du 1^{er} mai 2015.

L'indemnité dégressive est exclusivement attribuée aux agents qui bénéficiaient précédemment de l'indemnité exceptionnelle de la CSG. Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Le montant de ladite indemnité est plafonné à 415 euros.
- Elle est versée selon une périodicité mensuelle.
- Pour les agents détenant un indice majoré inférieur à 400, l'indemnité dégressive mensuelle est égale à 1/12^{ème} du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle versée au titre de l'année 2015 (dans la limite du plafond de 415 euros).
- Pour les agents détenant un indice majoré supérieur ou égal à 400, l'indemnité dégressive mensuelle est égale à 1/12^{ème} du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle versée au titre de l'année 2015 (dans la limite du plafond de 415 euros) sauf si l'agent bénéficie d'un avancement de grade ou d'échelon. Le cas échéant, l'indemnité dégressive est réduite. Le montant de la réduction s'obtient en comparant le gain obtenu par l'avancement et le montant de l'indemnité dégressive : si le gain est inférieur alors l'indemnité recalculée correspond à la différence en les deux ; si le gain est supérieur, l'indemnité cesse d'être versée.
- L'indemnité dégressive est soumise à la CSG, à la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), à la contribution de solidarité, à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) et à l'impôt sur le revenu.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable, lors de sa séance du 27 avril 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- permet la substitution de l'indemnité exceptionnelle de la CSG par l'indemnité dégressive.

Administration Générale

Affaire n°4 : Cession à l'amiable d'une sirène du Réseau National d'Alerte de l'État à la Commune de Pontarlier – Signature d'une convention

Arrivée dans la salle de Madame Liliane LUCCHESI

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	27
Votants	29

En 2010, l'État a lancé une procédure afin de moderniser et d'étoffer son dispositif d'alerte à destination de la population en cas d'accident majeur : le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP). Celui-ci s'appuie sur le réseau national d'alerte ainsi que sur tous les autres moyens existants permettant d'informer la population. A cet effet, la commune de Pontarlier a participé au recensement de ces moyens au printemps 2010.

Par la suite, une priorisation des zones d'alerte a été définie par le Ministère de l'Intérieur en fonction des risques majeurs locaux, de leur cinétique et du bassin de population concerné. Ceci a permis de définir les communes où un dispositif d'alerte devait être maintenu.

Pontarlier ne remplissant pas les critères définis, la sirène du réseau national d'alerte implantée sur la commune n'a pas été retenue pour le raccordement au SAIP.

Toutefois, par courrier en date du 11 décembre 2015 adressé en Préfecture, la collectivité a souhaité, dans l'intérêt de la population pontissalienne, conserver cette sirène déjà installée sur le toit de la Mairie.

A cet effet, les services préfectoraux ont fait parvenir à la Ville, une convention relative à la cession, à titre gracieux, au profit de la collectivité, de la sirène du réseau national d'alerte de l'État situé sur le bâtiment de la mairie dans laquelle sont précisées les modalités de cette cession ainsi que ses effets.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable à la signature de cette convention, lors de sa séance du 27 avril 2016.

Monsieur VOINNET demande si au sein du Ministère de l'Intérieur l'on sait combien d'Enarques ont été mobilisés sur ce sujet.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer avec Monsieur le Préfet du Doubs, représentant de l'État.

Affaire n°5 : Matériel roulant – Aliénation de biens mobiliers

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	27
Votants	29

Par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire la décision d'aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Dans le cadre du partenariat initié par la Ville de Pontarlier avec le site de vente Webenchères, un poids lourd de marque MERCEDES 1513 mis en vente aux enchères a atteint la somme de 12 185 €. Aussi, il convient de régulariser cette vente réalisée le 31 mars 2016.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable, lors de sa séance du 27 avril 2016.

Monsieur le Maire informe que le site Webenchères a rapporté à la collectivité en 2014 : 41 836 €. En 2016, à ce jour ; la somme s'élève à 16 758 €. Il ajoute que compte-tenu du déménagement du Centre Technique Municipal en fin d'année, d'autres ventes aux enchères devraient être organisées.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à régulariser la vente du poids lourd de marque MERCEDES 1513 pour un montant de 12 185 € et à prendre toute décision permettant son exécution.

Enseignement – Education – Jeunesse

Affaire n°6 : Carte scolaire – Fusion des écoles maternelle et élémentaire Peguy à la rentrée scolaire 2017

Arrivée dans la salle de Monsieur Bertrand GUINCHARD

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Par courrier en date du 15 mars 2016, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs, a fait connaître à la Ville de Pontarlier que le projet de fusion de l'école maternelle Peguy et de l'école élémentaire Peguy en école primaire envisagé initialement pour la rentrée 2016 était reporté à la rentrée 2017, dans l'attente de l'accord de la collectivité.

Ces deux écoles regroupent à ce jour 7 classes et 154 élèves.

La fusion des écoles vise à renforcer la coordination par une seule et même direction dans un souci de plus grande continuité inter-cycle et de meilleures liaisons avec les familles.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ».

La Commission Enseignement a émis un avis favorable à la fusion de l'école maternelle et élémentaire Peguy pour la rentrée scolaire 2017, lors de sa séance du 29 avril 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- accepte la fusion de l'école maternelle et élémentaire Peguy en école primaire pour la rentrée scolaire 2017.

Affaire n°7 : Baccalauréat 2016 – Mention « Très Bien » – Attribution de récompenses

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Chaque année, la Ville de Pontarlier organise une réception en l'honneur des élèves bacheliers scolarisés dans un lycée public ou privé pontissalien et ayant obtenu la mention « Très Bien ».

Les années précédentes, chaque lauréat recevait un bon d'achat d'une valeur de 40 € à retirer dans des magasins partenaires. Il est proposé pour la promotion 2016, d'offrir à chaque lycéen des chèques cadeau « Commerce Pontarlier Centre » pour un montant de 40 €.

La Commission Enseignement a émis un avis favorable, lors de sa séance du 29 avril 2016.

Mademoiselle MASSON informe que l'association « Commerce Pontarlier Centre » s'associera en ajoutant 15 € de participation pour chaque élève récompensé.

Monsieur le Maire remercie l'association et précise qu'en 2013 41 bacheliers ont été récompensés, 44 en 2014 et 51 en 2015.

Madame GROSJEAN propose de réfléchir, en collaboration avec les établissements scolaires, à une autre façon d'aider les élèves méritants, compte tenu de l'augmentation du nombre de bacheliers obtenant la mention « Très Bien ».

Monsieur le Maire répond que la Commission Enseignement y réfléchira.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à récompenser les élèves pontissaliens ayant obtenu leur baccalauréat avec mention « Très Bien » en leur offrant des chèques cadeau « Commerce Pontarlier Centre » d'une valeur de 40 €.

Affaire n°8 : Règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, un règlement intérieur a été élaboré et adopté par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014. Il fixe, entre autres, les conditions d'accueil des enfants, les modalités d'inscription et de fréquentation à l'accueil périscolaire. Il apparaît nécessaire d'y apporter de nouvelles modifications tant sur la forme que sur le fond, après une année de pratique.

Sur la forme, la principale modification consiste à simplifier le document afin de le rendre plus accessible aux familles et plus lisible. Ainsi, les 15 articles que comptait la précédente version du règlement intérieur ont été refondus pour n'en conserver que 11. Les principales dispositions, notamment celles relatives à l'organisation et au contenu des activités, à l'encadrement et la prise en charge des enfants, aux modalités d'inscription et à la fréquentation demeurent. Seuls les articles relatifs à la tenue vestimentaire des enfants, aux objets précieux ou dangereux et aux assurances ont été supprimés ; ces éléments faisant double emploi avec la fiche d'inscription signée par les familles.

Sur le fond, la principale modification consiste à encadrer davantage les modalités de fréquentation de la restauration scolaire afin d'en améliorer le taux de présence journalier et l'accès au plus grand nombre, dans la limite des taux d'encadrement et d'un accueil de qualité. Ainsi, si la possibilité est toujours laissée aux familles d'inscrire leur enfant selon un calendrier mensuel, l'obligation d'une présence minimum de deux jours par semaine sera requise. Un contrôle beaucoup plus strict des jours de présence, au regard de la formule choisie, sera opéré.

La Commission Enseignement a émis un avis favorable, lors de sa séance du 29 avril 2016.

Mademoiselle MASSON revient sur les modifications du règlement intérieur et notamment, celles relatives au retard. Il arrive trop fréquemment que des enfants soient encore présents après l'horaire officiel de fermeture. De plus, une certaine aisance s'est installée concernant les jours de présence, peu conformes à ceux figurant sur le dossier d'inscription. Elle ajoute que ces nouvelles règles permettront de libérer des places pour les enfants se trouvant sur liste d'attente.

Monsieur le Maire estime que ce changement de règlement est significatif de bon sens. Il indique que la collectivité doit répondre à ses engagements concernant l'encadrement des enfants mais, il ajoute qu'il faut responsabiliser les parents en leur faisant comprendre qu'il ne s'agit pas d'un service à la carte. Il précise que les parents doivent prendre conscience, que si les débordements sont trop répétitifs, il sera fait appel aux forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- adopte les modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le faire appliquer.

Affaire n°9 : Accueil périscolaire – Tarifs pour l'année scolaire 2016/2017

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Pontarlier a mis en place une nouvelle offre périscolaire qui s'adresse aux enfants des écoles maternelles et élémentaires.

La collectivité a confié l'organisation, la gestion, la coordination et l'animation de ces activités à l'association « Les Francas du Doubs ».

Cette offre périscolaire s'organise autour :

- d'un accueil le midi, soit de 11h30 à 12h15 pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire, soit de 11h30 à 13h45 pour les enfants inscrits à la restauration scolaire ;
- et d'un accueil le soir de 15h45 à 17h45.

Pour l'ensemble de ces activités, la Ville de Pontarlier a fait le choix d'une tarification adaptée à la capacité contributive des familles et à leurs ressources par l'instauration d'un barème à six tranches de quotient prenant en compte les salaires les plus conséquents et favorisant les plus bas revenus.

Pour l'année scolaire 2016/2017, il est proposé de revaloriser l'ensemble de ces tarifs de 2 %.

Les tableaux ci-dessous présentent les nouvelles grilles tarifaires applicables à la date du 1^{er} septembre 2016, selon qu'il s'agisse de résidents de Pontarlier ou hors Pontarlier :

Pour les familles pontissaliennes :

Quotient familial CAF	Accueil du midi TTC	Accueil du soir TTC (tranche d'une heure)*
0 à 775 €	0,51 €	1,04 €
776 € à 1 000 €	0,62 €	1,25 €
1 001 € à 1 200 €	0,73 €	1,56 €
1 201 € à 1 400 €	0,94 €	1,98 €
1 401 € à 2 000 €	1,25 €	2,50 €
Au-delà de 2 000 €	1,53 €	2,81 €

Pour les familles hors commune :

Quotient familial CAF	Accueil du midi TTC	Accueil du soir (tranche d'une heure)* TTC
0 à 775 €	0,61 €	1,25 €
776 € à 1 000 €	0,75 €	1,50 €
1 001 € à 1 200 €	0,87 €	1,87 €
1 201 € à 1 400 €	1,12 €	2,37 €
1 401 € à 2 000 €	1,50 €	3,00 €
Au-delà de 2 000 €	1,84 €	3,37 €

* Toute heure commencée est due

L'Aide au Temps Libre (ATL) versé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est déduite sur la tranche comprise entre 0 € et 775 €.

La tranche de 15h45 à 16h45, consacrée aux études surveillées pour les enfants des écoles élémentaires, est gratuite.

Tout retard après la fermeture de l'accueil périscolaire à 12h15 et 17h45 sera facturé selon une somme forfaitaire de 10 €.

Enfin, et s'agissant des tarifs de la restauration scolaire, ceux-ci font l'objet, chaque année, d'une révision au 1^{er} septembre par la Société Elios, basée sur l'évolution des indices INSEE. A titre indicatif, celle-ci s'élevait à 0,74 % au 1^{er} septembre 2015.

En conséquence, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal à la rentrée prochaine une fois le pourcentage d'augmentation connu.

La Commission Enseignement a émis un avis favorable, lors de sa séance du 29 avril 2016.

Monsieur le Maire souligne l'aide de la Ville en matière d'accueil du périscolaire et indique que les tarifs restent accessibles.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- approuve les tarifs ci-dessus pour l'accueil périscolaire, applicables pour l'année scolaire 2016/2017.

Cohésion Sociale – Politique de la Ville

Affaire n°10 : Contrat de Ville – Programmation 2016

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Suite à l'approbation de la convention cadre par le Conseil Municipal le 18 mai 2015, la Ville de Pontarlier signait le 30 juin 2015 le Nouveau Contrat de Ville aux côtés de l'Etat et de nombreux autres partenaires publics et privés.

Ledit contrat définit la stratégie adoptée par les signataires au service du développement social et urbain des trois quartiers pontissaliens visés par la Politique de la Ville : le « Grand Longs Traits » en tant que quartier prioritaire, les « Pareuses » et « Berlioz » comme quartiers en veille active.

La présente délibération concerne l'attribution de subventions aux associations qui ont répondu à l'appel à projets lancé par la Ville de Pontarlier pour l'année 2016, dans le cadre du Nouveau Contrat de Ville, en concertation avec l'ensemble des signataires.

Alors que la programmation 2015 s'inscrivait dans une phase de transition, la programmation 2016 amorce une nouvelle dynamique avec la présentation de huit projets nouveaux, structurants pour le territoire pontissalien car s'inscrivant pleinement dans les objectifs prioritaires du Nouveau Contrat de Ville :

- Sur le volet « Emploi Insertion » autour des questions liées à la mobilité :
 - « Apprendre à bien conduire en déplacement » - MPT des Longs Traits
 - « Atelier auto-école » - ADDSEA
- Sur le volet « Cohésion et lien social » autour des questions liées à :
 - La « Démocratie participative » : Conseil Citoyen – Centre social Berlioz
 - La « Médiation » : Création d'un poste « Adulte Relais » en faveur de la MPT des Longs Traits
 - L'« Intégration » : Atelier d'alphabétisation à visée sociale – MJC des Capucins et Atelier d'alphabétisation à visée professionnelle – MPT des Longs Traits
- Sur le volet intercommunal « Prévention de la délinquance » autour des questions liées à la prévention de la radicalisation :
 - Une action formation auprès des acteurs locaux – CCGP
 - Une conférence auprès des familles autour des comportements déviants et rites comportementaux chez l'adolescent - CCGP

Un neuvième projet porté par le Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles en direction des femmes en situation de monoparentalité pour favoriser leur retour à l'emploi n'a pu aboutir en 2016 en raison de la liquidation judiciaire de la structure. Celui-ci devrait néanmoins pouvoir se concrétiser en 2017.

Au final, cette programmation 2016 se compose de 61 actions mises en œuvre par 15 opérateurs différents pour un coût prévisionnel de 3 957 412 € dont 431 728,58 € pour la Ville

de Pontarlier en dépenses directes (voir tableaux récapitulatifs en annexe).

Les crédits spécifiques Politique de la Ville alloués par l'Etat à la collectivité pour l'année 2016 s'élèvent à 51 900 € dont 27 700 € pour la réalisation de cette programmation, le solde étant réservé au Programme de Réussite Educative.

Il convient également ici de rappeler le soutien financier important de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs à travers notamment le Contrat Enfance Jeunesse, en cours de renouvellement, et l'appel à projet « Fonds publics et territoires » et du Conseil Départemental du Doubs à travers le « Fonds de Cohésion Sociale ».

Cette programmation 2016 du Nouveau Contrat de Ville ne saurait refléter avec exhaustivité l'ensemble des moyens mobilisés par la collectivité en faveur de ses quartiers et de ses habitants. Elle doit en effet s'apprécier en complémentarité avec la politique volontariste menée par ailleurs par la Ville de Pontarlier dans ses autres domaines de compétence et notamment :

- En matière d'enfance et de jeunesse à travers son soutien aux maisons de quartiers et l'animation de dispositifs communaux tels que le Programme de Réussite Educative, le Projet Educatif de territoire ou encore le Conseil des Jeunes de Pontarlier ;
- En matière de solidarité et de cohésion sociale à travers son soutien aux associations à caractère social dans divers domaines tels que l'aide aux victimes (AAVI¹, UR-CIDFF²), l'emploi et l'insertion professionnelle (HDR³, Haut Services), le logement (EAS⁴, PHL – ADDSEA⁵), le lien social (RERS⁶, St Vincent de Paul), la santé et la prévention des conduites à risques (ANPAA 25⁷, Alcool assistance la croix d'or) ;
- En matière de développement urbain à travers les conventions d'application en cours d'élaboration avec les bailleurs sociaux et l'Etat et la stratégie globale d'aménagement urbain poursuivie par la ville.

Cet ensemble permet de structurer cette offre de services autour de grands principes tels que l'accès au droit, à l'autonomie et à l'intégration des habitants des quartiers prioritaires notamment en maillant les quartiers de postes d'adulte relais, d'actions d'accompagnement à l'apprentissage du français ou encore aux loisirs éducatifs des enfants et des jeunes ; la mixité sociale inter-quartiers en soutenant les actions portées par le collectif Parloncap et la création d'un conseil citoyen à l'échelle de la ville ; le développement de la présence humaine dans les quartiers en créant un poste adulte relais supplémentaire et en mobilisant avec l'état les services civiques en faveur des maisons de quartiers permettant une approche complémentaire centrée sur l'engagement et la citoyenneté des jeunes ; enfin, le retour à l'emploi et à l'intégration sociale avec des actions favorisant la mobilité et l'accompagnement des publics.

La Commission Politique de la Ville a émis un avis favorable, lors de sa séance du 28 avril 2016.

Monsieur le Maire souligne l'importance des actions réalisées avec l'ensemble des partenaires qui permettent d'intervenir au plus près des quartiers visés par la politique de la ville tout en

¹ AAVI : Association d'Aide aux Victimes d'Infractions

² UR-CIDFF : Union Régionale des Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles

³ HDR : Haut Doubs Repassage

⁴ EAS : Espace Accueil Solidarité

⁵ PHL – ADDSEA : Pôle Hébergement Logement de l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

⁶ RERS : Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs

⁷ ANPAA 25 : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Doubs

préservant une certaine vigilance. Il remercie l'ensemble des services qui travaillent sur ce dossier ainsi que tous les partenaires car sans eux, rien ne serait possible.

Madame GROSJEAN confirme qu'elle se réjouit de la signature du nouveau contrat de ville, signature qui avait été d'ailleurs saluée par son groupe. Il en résulte, selon elle, une nouvelle dynamique dans les quartiers pontissaliens visés. Elle souhaite que cette politique perdure et ce, en conservant le même dynamisme pour les 5 années à venir (mobilité, alphabétisation, ...)

Madame GROSJEAN se questionne sur la dimension intercommunale du contrat de ville pour l'avenir. Elle précise que la prévention de la délinquance est abordée en intercommunalité mais ajoute que deux autres aspects seraient à prendre en considération :

- la lutte contre la discrimination, contre le racisme, enrichie par davantage de travail sur le personnage de Toussaint Louverture présent dans un lieu de mémoire, le Château de Joux ;
- le développement économique et l'emploi, notamment l'économie sociale et solidaire avec plus de transversalité entre le contrat de ville et ce domaine de compétence au sein de l'intercommunalité.

Monsieur GUINCHARD répond qu'une réunion aura lieu prochainement sur cette thématique et plus particulièrement sur les actions susceptibles d'être mises en œuvre.

Monsieur le Maire confirme son accord sur le fond. Toutefois, il ajoute que la CCGP est signataire du contrat de ville mais n'en assume pas la compétence. Cependant, des passerelles pourraient être imaginées. Le développement de micro-crèches au sein de l'intercommunalité en est un exemple. Le renforcement de l'accueil petite-enfance améliore la vie des familles au quotidien. Cette action pourrait constituer en soi une mesure de la politique de la ville.

En ce qui concerne la mémoire de Toussaint Louverture, Monsieur le Maire considère que beaucoup de choses ont déjà été faites. Il souligne notamment la magnifique exposition sur Haïti à l'annexe des Annonciades mais salue également le travail du Lycée Professionnel Toussaint Louverture et de l'association « Louverture vers Haïti » où Marie-Style Haïtienne, y est parrainée.

Madame HERARD confie que beaucoup d'idées sont présentées mais que bien souvent les projets sont trop onéreux par rapport à l'enveloppe budgétaire : des choix s'imposent.

Monsieur VOINNET souligne la qualité du partenariat mis en place et le travail réalisé par les services. Pour lui, ce dispositif est le plus partenarial qui existe sur Pontarlier actuellement. Il propose de prendre ce dispositif en modèle et de l'appliquer à d'autres domaines.

Monsieur VOINNET s'étonne de l'absence de la Mission Locale dans ce contrat de ville. Il pense qu'il existe un problème relationnel avec cette structure.

Madame HERARD, Vice-Présidente de la Mission Locale, rappelle l'étroite collaboration avec la Mission Locale sur le travail, l'insertion et la mobilité. Elle confirme également l'intégration dans le contrat de ville d'un axe de travail sur « la garantie jeune » porté par la Mission Locale.

Monsieur VOINNET mentionne que cela ne figure pas dans le rapport présenté à l'Assemblée.

Madame HERARD explique que la collectivité ne finance pas la Mission Locale sur des enveloppes du contrat de ville étant donné que c'est son corps de métiers.

Monsieur VOINNET confirme, en tant qu'ancien Directeur, Vice-Président, Trésorier de plusieurs Missions Locales qu'il y a effectivement un corps de métiers financé. Toutefois, lorsqu'il y a une opération particulière, dans le cadre du contrat de ville, il conviendrait d'ajouter des crédits qui permettraient un impact encore plus important. Monsieur VOINNET insiste sur le fait que la Mission Locale pourrait être plus présente dans ce dispositif.

Monsieur le Maire conclut en précisant que la Mission Locale est signataire du contrat de ville sachant que dernièrement la CCGP a voté une contribution de 1 euro par habitant pour financer toutes les missions de l'association.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- adopte la programmation 2016 du Contrat de Ville et les plans de financement prévisionnels s'y rapportant ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et des autres partenaires les subventions nécessaires à la réalisation des actions ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions à intervenir permettant de réaliser cette programmation.

Culture – Vie Associative – Tourisme

Affaire n°11 : Organisation du Festival « Pont des Arts 4 » par l'association Sarbacane Théâtre – Signature d'une convention

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

L'association Sarbacane Théâtre organise, les vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juin 2016, le Festival « Ponts des Arts 4 », intitulé « *Utopies* » au centre-ville de Pontarlier (place d'Arçon et Grand Cours).

De nombreux spectacles, innovants et pertinents, certains gratuits, d'autres payants, seront proposés et destinés à un public familial.

La Ville de Pontarlier apportera son soutien aux actions culturelles menées par cette association, en mettant à sa disposition des salles culturelles, tels que le théâtre du Lavoir et le théâtre Bernard Blier.

Par ailleurs, ce festival s'inscrivant dans la politique culturelle municipale, une subvention d'un montant total de 23 000 € a été votée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2016.

A cet effet, une convention d'objectifs et de moyens, entre l'association et la Ville de Pontarlier doit matérialiser les engagements réciproques des deux parties pour l'organisation de cette 4^{ème} édition du Festival Pont des Arts.

La Commission Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage a émis un avis favorable, lors de sa séance du 21 avril 2016.

Monsieur EMILLI souligne que les représentations seront très intéressantes. Elles s'adresseront à une population familiale. Il indique par ailleurs que des visites guidées auront lieu dans le centre-ville.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens.

Affaire n°12 : Scènes du Haut-Doubs – Organisation de la saison 2016/2017

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

La Ville de Pontarlier propose, chaque année, une saison théâtrale, intitulée « *Scènes du Haut-Doubs* », programmée au théâtre Bernard Blier.

A ce titre, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats avec chacune des compagnies.

Les spectacles proposés pour la saison 2016-2017 sont les suivants :

Spectacles	Compagnies	Dates	Coûts
« <i>Les diablogues</i> »	Centre d'Animation du Haut-Doubs	22/09/2016	2 280 €
« <i>Le concert sans retour</i> »	Arts et spectacles Production	06/10/2016	6 860 €
« <i>La fille de son père</i> »	Happy Prod	10/11/2016	8 440 €
« <i>Bonjour ivresse</i> »	Fée-moirire Production	06/12/2016	6 860 €
« <i>Le cercle des illusionnistes</i> »	Acmé Production	26/01/2017	14 000 €
« <i>Miss Carpenter</i> »	Filprod	16/02/2017	16 880 €
« <i>L'avare</i> »	Compagnie Alain BERTRAND	23/03/2017	10 100 €
« <i>Le chant des oliviers</i> »	Landes Production – Nouvelles Scènes	06/04/2017	10 550 €
Total achat des spectacles			75 970 €

Il convient de souligner que pour le spectacle « *L'avare* », deux représentations seront programmées : l'une destinée aux scolaires à 14h30 et l'autre, tout public, en soirée à 20h30.

Les coûts relatifs aux redevances obligatoires (SACEM, SACD, Soutien au Théâtre Privé) ainsi que la rémunération des régisseurs techniques nécessaires au bon déroulement des spectacles, seront à ajouter aux prix des spectacles. Seront également majorés, les voyages, hébergements et repas de la troupe pour les spectacles « *Le concert sans retour* » et « *Bonjour ivresse* ».

Les spectacles programmés sur l'année 2017 sont proposés sous réserve de l'adoption du budget primitif 2017 et réglés une fois ce dernier dûment voté par le Conseil Municipal.

Afin d'organiser la vente des tickets pour les différents spectacles programmés, il est nécessaire de mettre en place une billetterie pour cette saison.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

	Spectacles	Parterre	Balcon
Spectacle ouverture de saison, offert par la Ville de Pontarlier	« <i>Les diablogues</i> »	Gratuit	
Tarif « tête d'affiche »	« <i>Miss Carpenter</i> », « <i>Le chant des oliviers</i> »	25 €	23 €
Tarif individuel	« <i>Le concert sans retour</i> », « <i>La fille de son père</i> », « <i>Bonjour ivresse</i> », « <i>Le cercle des illusionnistes</i> », « <i>L'avare</i> »	20 €	18 €
Carte Avantages Jeunes, matinée scolaire, enfant de -10 ans (accompagnateur gratuit)		10 €	10 €
Tarif réduit (demandeur d'emploi, lycéens)		15 €	15 €

Pour répondre aux nombreuses sollicitations des usagers, le système d'abonnements sera reconduit pour cette saison selon les modalités suivantes :

- Carte abonnement « Saison » : achat de 7 spectacles : 120 €
- Carte abonnement « Quatre spectacles » :
 - 2 spectacles + les 2 « têtes d'affiche » : 75 €
 - 4 spectacles : 70 €

La vente de tous les abonnements débutera le lundi 26 septembre 2016 et se terminera le vendredi 30 septembre 2016 pour les abonnements « Saison » et le 26 janvier 2017 pour les abonnements « 4 spectacles ».

La vente des billets restants se fera au cours de la semaine du spectacle, du lundi au jeudi. Dans ce cadre, les réservations téléphoniques seront également possibles la même semaine. La validation deviendra définitive dès réception du règlement et au plus tard 24 heures avant le jour du spectacle.

La Commission Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage a émis un avis favorable, lors de sa séance du 21 avril 2016.

Madame GROSJEAN explique son vote d'abstention en précisant qu'elle ne partage pas, comme les années précédentes, les orientations culturelles prises et non les spectacles proposés.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 1 abstention,

- accepte la mise en place d'une billetterie selon les tarifs et les modalités proposés ci-dessus pour la saison 2016-2017 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats pour l'accueil des troupes et à procéder aux paiements des factures.

Affaire n°13 : Tourisme – Camping municipal – Présentation du rapport d'activité 2014/2015

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Chaque année, un bilan de l'activité du camping municipal est soumis au Conseil Municipal. A ce jour, aucun bilan n'avait été présenté pour 2014. C'est pourquoi, cette année il est proposé un bilan comparatif des années 2014-2015.

Ce rapport se décompose comme suit :

- une étude de fréquentation ;
- un bilan financier.

Concernant la fréquentation du camping, il est important de noter que, même avec des conditions météorologiques diamétralement opposées sur l'été 2014 et 2015, le nombre de nuitée sur l'année est sensiblement le même : 8 141 en 2014 contre 8 280 en 2015. La différence se fait sur le mode de couchage. Quand les conditions météorologiques sont favorables, la clientèle privilégie le mode « emplacement tente », quand elles sont défavorables, la clientèle favorise le mode « emplacement en dur » du type camping-car et chalets.

Concernant le bilan financier, en 2014 le camping a engendré des recettes d'un montant hors taxe de 90 558 € mais le déficit était de 7 881 €. En 2015, les recettes ont été de 98 235 € hors taxe et le bilan était à l'équilibre.

La Commission Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage a émis un avis favorable, lors de sa séance du 21 avril 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- approuve le rapport d'activité 2014/2015 du camping municipal.

Voirie – Espaces verts

Affaire n°14 : 23^{ème} concours des « maisons fleuries » - Détermination des prix et adoption du règlement 2016

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Le concours des « maisons fleuries » connaît chaque année un vif succès. Il est proposé son renouvellement en 2016.

Ce concours, qui récompense les Pontissaliens faisant des efforts de fleurissement et d'entretien de leur cadre de vie, comprend 4 catégories :

1 / Catégorie « Maison individuelle »

- 1^{er} prix : un chèque voyage pour 2 personnes d'une valeur de 450 €
- 2^{ème} prix : un bon d'achat de 225 € chez un pépiniériste local
- 3^{ème} prix : un bon d'achat de 130 € chez un pépiniériste local
- 4^{ème} prix : un bon d'achat de 90 € chez un pépiniériste local
- 5^{ème} prix : un bon d'achat de 60 € chez un pépiniériste local
- 6^{ème} prix : un bon d'achat de 45 € chez un pépiniériste local

2 / Catégorie « Grands balcons, rampes d'escaliers, maison mitoyenne »

- 1^{er} prix : un bon d'achat de 225 € chez un pépiniériste local
- 2^{ème} prix : un bon d'achat de 115 € chez un pépiniériste local
- 3^{ème} prix : un bon d'achat de 60 € chez un pépiniériste local
- 4^{ème} prix : un bon d'achat de 30 € chez un pépiniériste local
- 5^{ème} prix : un bon d'achat de 20 € chez un pépiniériste local
- Du 6^{ème} au 10^{ème} prix : une plante

3 / Catégorie « fenêtres, petits balcons »

- 1^{er} prix : un bon d'achat de 75 € chez un pépiniériste local
- 2^{ème} prix : un bon d'achat de 45 € chez un pépiniériste local
- 3^{ème} prix : un bon d'achat de 30 € chez un pépiniériste local
- 4^{ème} prix : une plante
- 5^{ème} prix : une plante

4 / Catégorie « Prix spécial centre-ville » destiné à récompenser les efforts de fleurissement du Faubourg Saint Etienne à la Place Saint Pierre

Un bon d'achat de 75 € chez un pépiniériste local.

Selon l'article 4 du règlement du concours, la composition du jury sera établie ultérieurement, sachant qu'il sera constitué d'élus de la Commission espaces verts, d'employés municipaux du service espaces verts et de professionnels de l'horticulture.

La Commission Voirie - Circulation - Espaces verts a émis un avis favorable, lors de sa séance du 20 avril 2016.

Monsieur le Maire félicite le Centre Technique Municipal et plus particulièrement le service Espaces Verts, pour la beauté des parterres fleuris dans la ville malgré un budget en baisse.

Monsieur VOINET ironise concernant l'aménagement de la place Saint Bénigne.

Monsieur le Maire répond que c'est justement parce qu'il y a du minéral que l'on apprécie le végétal. S'il n'y avait que du végétal, on ne l'apprécierait pas et réciproquement. Il informe qu'une réflexion est menée pour d'éventuels aménagements paysagers mobiles place Saint Bénigne.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à organiser le concours « maisons fleuries » 2016 et adopte le règlement s'y rapportant.

Affaire n°15 : Ponta'beach 2016 – Conventions de mécénat

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

La collectivité reconduit en 2016 l'organisation de la Ponta'beach du 25 juin au 10 juillet.

Afin de faire évoluer la manifestation, il est envisagé de faire du parc du Grand Cours un espace de pratique sportive, mais aussi un lieu de vie.

Ainsi, aux deux terrains de sable s'ajoutent de nouvelles structures comme un mur d'escalade, un chapiteau pour accueillir des retransmissions de matchs et une scène.

Afin de ne pas augmenter le budget initial prévu par la collectivité, il est proposé de réaliser des partenariats sous forme de mécénat avec des entreprises. Six ont été retenues :

- « Le Courtier Pontissalien », « L'Immobilier Pontissalien », « McDonald's », et « Décathlon » pour une participation à hauteur de 2 000 € chacun,
- « Norauto » à hauteur de 1 000 €,
- « Rémi Pièces Auto » à hauteur de 500 €.

Pour pouvoir organiser ces partenariats, il est nécessaire de signer une convention entre les deux parties.

La Commission Sports a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 avril 2016.

Monsieur VOINNET demande si le pays du Qatar a été sollicité pour le mécénat.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec les entreprises nommées ci-dessus.

Commerce – Foires et Marchés**Affaire n°16 : Artisans au Grand Cours 2016 – 22ème édition – Convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention**

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	30

Rendez-vous commercial majeur organisé tous les deux ans pendant le week-end du 15 août, Artisans au Grand Cours présente environ 70 artisans du secteur des Métiers d'Art et des Métiers manuels autour d'animations et de démonstrations. Organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté, en partenariat avec la Ville de Pontarlier, l'édition 2016 aura lieu du 13 au 15 août sur le site du Grand Cours, à Pontarlier.

Afin d'apporter son soutien à cette manifestation qui présente un intérêt économique et touristique indéniable pour l'agglomération, la Ville de Pontarlier s'engage à renouveler et signer la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté, fixant respectivement les conditions de participation financière et technique de l'une et de l'autre des parties. A ce titre, la Ville de Pontarlier s'engage à verser une subvention de 8 000 €.

La Commission Commerce, Foires et Marchés a été sollicitée par mail le 14 avril 2016 et a émis un avis favorable.

Monsieur GUINCHARD explique que la convention a été toilettée pour redéfinir les missions de la collectivité et celles de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté et la Ville de Pontarlier pour l'édition 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 8 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté pour la manifestation « Artisans au Grand Cours » 2016.

Affaire n°17 : Mise en place d'un marché trimestriel de produits saisonniers, fruits de l'agriculture biologique – Fixation d'un tarif d'occupation du domaine public et exonération des premiers droits de perception pour la promotion de cette action

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	28
Votants	29

Afin de promouvoir la consommation de produits biologiques locaux de saison, Haut-Doubs Écologie souhaite organiser, un marché ouvert aux producteurs locaux de l'agriculture biologique. Ce marché aurait lieu 4 fois par an, sur la place d'Arçon, le vendredi soir entre 17 heures et 21 heures, au printemps, en été, en automne et en hiver afin d'inciter les consommateurs à utiliser des produits de saison.

Il est nécessaire pour cela de fixer un tarif d'occupation du domaine public auprès des futurs exposants. Ce tarif pourrait être celui perçu auprès des commerçants des marchés hebdomadaires de la commune à savoir, 1,90 € le mètre linéaire d'étalages avec branchement électrique.

La Ville de Pontarlier souhaitant soutenir cette initiative, propose d'accorder la gratuité des droits de place pour le premier de ces marchés et un paiement demi-tarif pour le deuxième. Les droits des marchés suivants seront perçus au tarif normal d'occupation du domaine public.

La Commission Economie, Commerce, Foires et Marchés, Agriculture du 8 février 2016 et la Commission Administration Générale du 27 avril 2016 ont émis des avis favorables à l'ensemble de ces propositions.

Monsieur VOINNET précise que la mise en place d'un marché trimestriel de produits saisonniers permettra de démontrer que le maraîchage bio à 830 mètres d'altitude est possible. Par ailleurs, l'idée est de développer des filières de distribution, une mise en vente dans les commerces au quotidien.

Monsieur VOINNET remercie la Ville pour le concours apporté à cette manifestation.

Monsieur GUINCHARD répond que la ville adhère tout à fait à ce genre d'évènement.

Monsieur VOINNET souligne que les producteurs les plus éloignés viendront des Longevilles Mont d'Or et de Fertans.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour, Monsieur VOINNET ne prenant pas part au vote,

- approuve la création, sur la place d'Arçon, d'un marché trimestriel de produits saisonniers, fruits de l'agriculture biologique, selon les modalités précisées ci-dessus ;
- fixe le tarif d'occupation du domaine public par les exposants à 1,90 € le mètre linéaire d'étalages avec branchement électrique ;
- accorde, aux exposants, la gratuité pour le marché de printemps (1^{er} marché) et un paiement demi-tarif pour le marché d'été (2^{ème} marché) afin de favoriser cette initiative.

Monsieur GUINCHARD revient sur la précédente séance du conseil municipal et notamment, les remarques de certains élus par rapport aux commerces du centre-ville et à l'association Commerce Pontarlier Centre. Il indique qu'il ne faut pas confondre les commerçants du centre-ville qui, pour certains, démontrent un manque d'implication et l'association Commerce Pontarlier Centre, très active. Cette association bénéficie d'une subvention de la part de la ville mais en retour, elle participe pécuniairement à diverses manifestations pontissaliennes, telles que :

- Carnaval : mise à disposition d'un panneau numérique durant une semaine	400 €
- Défilé des classes : apéritif offert	300 €
- Championnat de France de tarot : remise de chèques cadeaux	1 200 €
- Manifestation « Ponta'Beach »	1 500 €
- Manifestation « Pont des Arts »	2 000 €
- Accueil des nouveaux arrivants	500 €
- Décoration de la ville en période de Noël (sapins décorés)	4 000 €
- Marché de Noël	2 000 €

Monsieur GUINCHARD précise que le total représente pour l'année en cours un montant de 11 900 €.

Rapporteur Patrick GENRE

Affaire n°18 : Compte-rendu des décisions prises – Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°33 - Marchés publics :

Conclusion d'un marché passé en procédure adaptée, ayant pour objet la Maintenance préventive et corrective des installations de génie climatique :

Marché	Titulaire	Montants du marché HT
Maintenance préventive et corrective des installations de génie climatique	DALKIA Rue Gustave Lang CS 30454 90008 BELFORT CEDEX	Maintenance préventive : 9 735 € Maintenance corrective : - forfait déplacement (A-R) par jour et par véhicule (y compris temps de déplacement) : 0 € - coût horaire main d'œuvre : 58,79 € - coût horaire main d'œuvre en dehors des heures ouvrables (07h-19h) : 88,19 € - coût horaire main d'œuvre dimanches et jours fériés : 117,58 € - coût horaire main d'œuvre de nuit : 117,58 €

Le marché est conclu à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2016.

N°37 - Marchés publics :

Conclusion d'un marché à bons de commande, passé en procédure adaptée, ayant pour objet la fourniture et la livraison de matériels de signalisation verticale :

Marché	Titulaire	Montants du marché HT
Fourniture et livraison de matériels de signalisation verticale	SIGNAUX GIROD 881 Route des Fontaines BP 300004 BELLEFONTAINE 39401 MOREZ CEDEX	Montant minimum par période : 35 000 € Montant maximum par période : 90 000 €

Le marché est conclu pour une période initiale allant de sa notification au 31 décembre 2016. Il peut être reconduit pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

N°47 - Vie associative :

Etablissement d'une convention de mise à disposition du refuge Michel Baverel situé au Fort du Larmont à Pontarlier, au profit de l'association Eclaireuses Eclaireurs de France pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 assortie d'une redevance annuelle composée d'une part fixe de 2 000 € HT et d'une part variable correspondant à 20 % des recettes locatives encaissées de l'année N-1, après déduction de la redevance forfaitaire.

N°52 - Musée :

Gratuité d'entrée, dans le cadre du week-end Télérama les 19 et 20 mars 2016, pour les personnes présentant le Pass Télérama.

N°53 - Musée :

Gratuité d'entrée, dans le cadre des « Journées Européennes des Métiers d'Art », les samedi 2 et dimanche 3 avril 2016.

N°54 - Musée :

Gratuité d'entrée, dans le cadre « des Journées Nationales de l'Archéologie », les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin 2016.

N°55 - Musée :

Ouverture exceptionnelle jusqu'à 22 heures et gratuité d'entrée de 18 heures à 22 heures, dans le cadre de la « Nuit européenne des musées » le samedi 21 mai 2016.

N°56 - Musée :

Ouverture exceptionnelle et gratuité d'entrée durant les animations « Printemps-Eté 2016 », soit du 2 mai au 31 août 2016.

N°57 - Musée :

Conclusion d'un contrat, passé en procédure adaptée, ayant pour objet le traitement de conservation-restauration d'une collection d'objets ou ensembles d'objets type militaria et prestations associés avec la Société BOULANGE Bluenn – 25 rue Sadi Carnot – 4220 MAZEVILLE pour un montant de 16 582 € HT.

N°58 - Musée :

Conclusion d'un contrat, passé en procédure adaptée, ayant pour objet le traitement de conservation-restauration de deux tableaux « Le portrait du Général Lonchamp » et « Le Grenadier à pied » avec la Société DESPAGNE Charlotte – 14 rue de Strasbourg – 92609 ASNIERES SUR SEINE pour un montant de 6 850 € HT.

N°59 - Centre Technique Municipal :

Conclusion d'un contrat avec la Société DALKIA EST – Chemin du Marot – 25870 CHATILLON LE DUC, pour la fourniture et le remplacement d'une turbine de rejet au Musée municipal pour un montant de 7 277 € HT.

N°60 - Systèmes d'information :

Conclusion avec la Société HOROQUARTZ Tour CIT - 3, rue de l'arrivée - 75015 PARIS, d'un contrat pour la maintenance du logiciel Etemptation (gestion du temps). Ce contrat est conclu à compter du 18 juillet 2015 pour une durée d'un an et pour un montant de 6 102,48 € HT.

N°64 - Economie :

Approbation du plan de financement prévisionnel pour la réalisation de différents travaux et sollicitation de subventions, selon détail ci-après :

Travaux	Etat PSIPL	Réserve parlementaire	Ville de Pontarlier	Total HT
Médiathèque Travaux 1 ^{er} étage	22 500 €	-	52 500 €	75 000 €
Ecoles Vauthier et Cordier Réfection sanitaires	22 980 €	-	53 620 €	76 600 €
Plateforme multisports Aménagements	11 250 €	3 000 €	23 250 €	37 500 €
Salle polyvalente des Capucins Réfection du sol	12 510 €	-	29 190 €	41 700 €
TOTAL HT	69 240 €	3 000 €	158 560 €	230 800 €

N°65 - Centre Technique Municipal :

Conclusion d'un contrat avec la Société ARVEL – ZA Pérache – 63114 COUDES, pour l'acquisition d'une lame de déneigement pour le Centre Technique Municipal, pour un montant de 16 500 € HT.

N°67 - Patrimoine :

Adoption d'un avenant modifiant le nom du propriétaire du bail de location de l'appartement sis 6 place des Bernardines - 25300 PONTARLIER. Monsieur Bruno LAGIER a vendu l'immeuble à Madame et Monsieur Didier RABEL, le 8 janvier 2016.

N°68 - Marchés publics :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet l'acquisition de véhicules utilitaires d'occasion pour le Centre Technique Municipal :

Marché	Titulaire	Montant du marché HT
Lot 01 - Acquisition de 2 fourgonnettes d'occasions	DYNAMIC'AUTO Zone Industrielle Les Melincols 39110 SALINS LES BAINS	Fourgonnette 1 : - Prix du fourgon (y compris livraison, plaques d'immatriculation...) : 9 400 € - Frais d'immatriculation (carte grise, ...) : 220,76 € nets Fourgonnette 2 : - Prix du fourgon (y compris livraison, plaques d'immatriculation...) : 10 800 € - Frais d'immatriculation (carte grise, ...) : 184,76 € nets
Lot 02 - Acquisition de 2 fourgons d'occasions	DYNAMIC'AUTO Zone Industrielle Les Melincols 39110 SALINS LES BAINS	Fourgon 1 : - Prix du fourgon (y compris livraison, plaques d'immatriculation...) : 13 800 € - Frais d'immatriculation (carte grise, ...) : 328,76 € nets Fourgon 2 : - Prix du fourgon (y compris livraison, plaques d'immatriculation...) : 13 400 € - Frais d'immatriculation (carte grise, ...) : 328,76 € nets
Lot 03 - Acquisition d'1 fourgon plateau ou benne	Lot déclaré infructueux car seules, des offres irrégulières ou inacceptables ont été remises	

N°71 - Centre Technique Municipal :

Conclusion d'un contrat avec la Société MASNADA André EURL – 2 rue de la Tuilerie – 25300 LA CLUSE ET MIJOUX, pour l'achat d'une tondeuse autoportée avec bac de ramassage sans turbine, pour un montant de 12 841 €HT.

N°72 - Investissement :

Conclusion d'un contrat pour une mission SPS, avec le Cabinet CLIVIO SPS – 3, rue Bielot – 25390 ORCHAMPS VENNES, dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable inscrits au programme 2016 sur la Commune de Pontarlier. Le coût de cette prestation s'élève à 1 750 € HT.

N°74 - Patrimoine :

Bail de location du droit de chasse sur les parcelles communales au profit de l'association « La Diane Pontissalienne », établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, selon un loyer annuel de 93 €.

N°76 - Economie :

Approbation du plan de financement prévisionnel pour la réalisation de travaux rue de la Halle et sollicitation de subventions, selon détail ci-après :

Travaux	Etat DETR	Région FRAU	SYDED	Ville de Pontarlier	Total HT
Rue de la Halle	125 100 €	72 000 €	2 000 €	217 900 €	417 000 €
	30%	17,27%	0,48%	52,25%	100%

N°80 - Marchés publics :

Conclusion d'un marché à bons de commande, passé en procédure adaptée, ayant pour objet la fourniture et la livraison de produits de marquage routier :

Marché	Titulaire	Montant du marché HT
Fourniture et livraison de produits de marquage routier	SAS AXIMUM Produits de marquage 5 rue du Quai du Débarquement 76100 ROUEN	Montant maximum : 33 000 € Rabais pour les fournitures occasionnelles ne figurant pas au bordereau des prix : 35 %

Le marché est conclu pour une période initiale allant de sa notification au 31 décembre 2016. Il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

N°81 - Patrimoine :

Résiliation du bail de location, consenti au profit de Monsieur Daniel AUBRY pour un logement sis 2 rue du Capitaine Bulle – 25300 PONTARLIER, le 29 février 2016.

N°82 - Patrimoine :

Résiliation du bail de location, consenti au profit de Madame Marie BELIARD pour un logement sis 4 rue du Capitaine Bulle – 25300 PONTARLIER, le 31 mars 2016.

N°83 - Investissement :

Conclusion d'un contrat pour une mission SPS, avec le Cabinet Jean-Louis MERCET – 26 rue du Terroir – 25300 CHAFFOIS dans le cadre des travaux de voirie inscrits au programme 2016 sur la Commune de Pontarlier. Le coût de cette prestation s'élève à 1 545 € HT.

N°85 - Contentieux :

Signature d'un mémoire en réponse à la requête en annulation enregistrée au Tribunal Administratif de BESANCON le 20 janvier 2016. Ce contentieux concerne un permis de construire délivré par arrêté municipal en date du 10 août 2015 au profit de la SCI BULIARD MOSSIMANN.

N°88 - Marchés publics :

Conclusion d'un marché à bons de commande, passé en procédure adaptée, ayant pour objet les prestations du programme annuel eau 2016 : travaux de rénovation du réseau d'eau potable - remplacement de conduites de branchements :

Marchés	Titulaires	Montants du marché HT
Lot 01 – Terrassement et mise en œuvre	LACOSTE Centre de travaux Colas Est 70 Grande rue 25520 EVILLERS	Montant maximum : 600 000 €

Lot 02 – Fourniture de canalisations et pièces de fontainerie	FRANS BONHOMME SAS 3 rue Denis Papin ZI n°1 – CS 10238 37302 JOUE LES TOURS CEDEX	Montant maximum : 150 000 €
---	---	-----------------------------

N°90 - Conservatoire municipal :

Mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium du Conservatoire Elie DUPONT au Lycée Xavier Marmier de Pontarlier, dans le cadre des épreuves facultatives de musique du baccalauréat qui se dérouleront les 6 et 7 juin 2016.

Stratégie de territoire – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : Avis favorables :

N° décision	Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	Usage
27	Michèle CHEVREY	1 rue Cuvier – BE 67	Non précisé
28	Consorts PASTEUR	11 rue de la Chaux d'Arlier - BE 47	Habitation
38	Pierre SEMIN Françoise MARTIN	15 rue Henri Poincaré AR 210 (issue AR 50)	Terrain à bâtir
39	SCI Familiale GOKTAS	9 rue Pierre Dechanet - BK 205	Terrain à bâtir
40	Sarl TISSOT-FROSIO Daniel FROSIO	5 rue Althéa – CL 150 – lot 6	Non précisé
41	Consorts GAUDET	8 rue Baudelaire – BH 149 – lot 78	Non précisé
42	SCI du Chasseron	12 rue de Besançon - AY 258 Lots 4-5-16-18	Commercial
43	Bernard CHABOD	15 rue des Granges – AT 106 Lots 13-17-28	Habitation
44	Sarl Perspectives Habitat Pierre GELIN	4 rue Jean Perrin – BD 69 Lots 1-2-5-9-10-11-12	Habitation
45	Germaine VUILLAUME Consorts LEPINE	32 rue de Doubs – BD 21	Habitation
46	Marie-Charlotte GAY	31 rue Montrieux – AE 113 et 115 Lots 17 et 30	Habitation
48	Evelyne et Eric CHUARD	33 rue de Baumont – AS 175	Habitation
49	Monique BALAGUER	77 Boulevard Pasteur – AV 376 et 378 Lots 7-32-45-46	Habitation
50	Communauté de Communes du Grand Pontarlier Patrick GENRE	Au Crêt de Dale – BM 259	Professionnel Terrain à bâtir
51	Communauté de Communes du Grand Pontarlier Patrick GENRE	Au Crêt de Dale – BM 280	Professionnel Terrain à bâtir
61	Communauté de Communes du Grand Pontarlier Patrick GENRE	Au Crêt de Dale – BM 257	Professionnel Terrain à bâtir
62	Cédric POUX-BERTHE Elodie LELANDAIS	17 rue Clément Ader AR 79 – BO 59 et 121	Habitation

63	Louise TERRAND Consorts TERRAND	27 rue Racine BD 75-82-87-104-106 Lots 11-12-13-14	Habitation
70	Mohamed KHALILI Fatiha DOUMI	26 rue Berlioz - BD 15	Habitation
73	Sarl Franche-Comté Immobilier Hervé GIROL	41 Avenue de l'Armée de l'Est AO 107 – lots 4 et 9	Habitation
77	Arnaud OEUVRARD Floriane LAURENT	11 rue Sainte-Anne – AH 23 Lots 6 et 8	Habitation
78	SCI PEGOUD Didier REINERO	7 rue de la Chapelle – AP 40 Lots 6-7-23-24-25-26	Habitation
79	Sarl TISSOT-FROSIO Daniel FROSIO	8 rue Althéa – CL 153	Non précisé
86	Daniel LAURENCE	6 rue Jean Jaurès – AW 30 Rue Jean Jaurès – AW 31 Lots 6-8-9	Commercial
87	SCI des Courlis Hervé MARGUET	10 et 10B rue Mervil – BL 116 et 118 Lot 7	Habitation
91	Association Alternatives Chantiers Franche-Comté	12 rue Arago – BE 107	Professionnel
92	Arnaud OEUVRARD	10 rue Notre Dame – AH 139 Lots 2 et 5	Non précisé
93	Consorts WELTER	5 rue Antoine Patel – AY 20	Habitation
94	Sarl 2T IMMO	8 rue Mirabeau - AH 109 6 rue Mirabeau – AH 110 Lots 41 et 42	Habitation
95	Sarl 2T IMMO	8 rue Mirabeau - AH 109 6 rue Mirabeau – AH 110 ½ indivise de AH 171 Lot 39	Habitation
96	Sarl 2T IMMO	8 rue Mirabeau - AH 109 6 rue Mirabeau – AH 110 ½ indivise de AH 171 Lot 12	Habitation
97	Sarl 2T IMMO	8 rue Mirabeau - AH 109 6 rue Mirabeau – AH 110 ½ indivise de AH 171 Lots 16-19-20-31	Habitation
100	Mohamed KHALILI Fatiha DOUMI	26 rue Berlioz - BD 15	Habitation
101	Claude MARCION	5A rue Henri Poincaré AR 174-172-177	Habitation
102	Ahmed FAOUZI Saida KAREME	4 rue du Magasin – AW 259 Lots 2 et 4	Habitation

N°99 - Vie associative – Annule et remplace la décision n°2015-427

Conclusion d'une convention de mise à disposition de la parcelle CT49 située sur le site du Larmont, entre l'association Radio Club de Pontarlier F5KMY et la ville de Pontarlier, pour l'installation d'une antenne, assortie d'une redevance annuelle d'un montant de 45 €.

N°115 - Systèmes d'information :

Conclusion avec la Société CEGID - 25-27 rue d'Astorg - 75008 PARIS d'un contrat concernant la maintenance et l'assistance téléphonique du logiciel de gestion de l'eau. Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an et pour un montant de 1 253,16 € HT.

Affaire 19 - Informations diverses :

Monsieur le Maire confirme aux élus ses engagements pris lors du Conseil municipal du 30 mars dernier. Concernant les investissements 2015, il informe qu'ils recevront dès demain, le détail des opérations réalisées, engagées et liquidées.

Il en résulte techniquement un taux de réalisation de 89 %, dont :

- 63 % d'opérations mandatées pour un montant de 7 624 860 € ;
- 12 % d'opérations réalisées mais non soldées comptablement pour un montant de 1 451 554 € ;
- 14 % d'opérations engagées pour un montant de 1 725 760 €.

Soit un montant total de 10 802 174 €.

Monsieur le Maire indique qu'un récapitulatif sera transmis dorénavant avec la présentation du Compte Administratif.

Enfin, il annonce que seront transmises également des informations relatives aux dépenses d'énergie. Notamment, une présentation analytique des consommations d'énergie ainsi que le delta des consommations constatées en 2015 à laquelle s'ajouteront les actions d'investissement menées dans le cadre de la stratégie globale de développement durable et responsable.

Pour clôturer la séance, Monsieur le Maire rappelle la cérémonie qui aura lieu le 10 mai au Fort de Joux et invite tous les élus à y assister.

La séance est levée à 21h10.

Pontarlier, le 30 mai 2016

Le Maire,

Patrick GENRE



Le Secrétaire de séance,

Romuald VIVOT

